

FICHE FORMATION

CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER CACES® R482 et autorisations de conduite toutes catégories

Public concerné :

Toute personne, expérimentée ou débutante, âgée de plus de 18 ans, amenée à conduire un engin de chantier de la ou des catégories concernées.

*Prérequis : Aucune connaissance particulière nécessaire,
Etre apte médicalement et être âgé de plus de 18 ans,
Etre en mesure de comprendre des consignes de sécurité.*

Personne en situation de handicap : Toute personne ayant un handicap de quelque nature que ce soit, fera l'objet d'un entretien préalable afin de savoir s'il est possible de mettre en place un ou des aménagements pour qu'il puisse suivre la formation.

Durée de la formation : 2 à 5 jours pour formation initiale, de 1 à 3 jours pour les recyclages, soit de 7 à 35 heures.

Nombre minimal et maximal de stagiaires pour la session considérée : 1 minimum, 8 maximum.

Tarif - lieu de stage - délais d'accès :

- Tarif Inter-entreprises : A partir de 250 € par personne et par jour (A partir d'une catégorie)
- Tarif Intra entreprise : A partir de 700 euros HT par jour
- Lieux en Inter-entreprises : Saint Jean et Saint Jory
- Dates : voir planning de nos stages Inter
- Délai d'accès : 10 jours avant le début de formation (demande urgente : nous contacter)

Profil de l'intervenant : Formateur salarié de NJ Formations ou formateur indépendant référencé dans notre système qualité (expertises pédagogique et technique).

Les différentes catégories :

- **A : Tracteurs et petits engins de chantier mobiles :** tracteurs agricoles <100ch, mini pelles<6T, mini-chargeuses <6T, ...
- **B1 : Engins d'extraction ou de chargement à déplacement séquentiel :** pelles
- **C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif :** chargeuses, chargeuses-pelleteuses, ...
- **D : Engins de compactage à déplacement alternatif :** compacteurs, rouleaux
- **E : Engins de transport ou d'extraction/transport :** tombereaux, décapeuses, dumpers
- **F : Engins de manutention :** chariot élévateur de chantier ou tout terrain – formation complémentaire tourelle ou treuil
- **G : Engins sans activité de production (déplacements, chargements, essais, ...):** porte engins, ...

Objectifs de la formation : à l'issue de la formation, le stagiaire doit :

- connaître la recommandation R482, les devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins de chantier,
- être capable d'effectuer les vérifications avant l'utilisation et les opérations d'entretien de premier niveau, du ou des engins concernés,
- maîtriser la conduite en sécurité, du ou des engins de chantier concernés,
- pouvoir rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions,
- obtenir son CACES® ou son attestation de réussite à la formation, dans la ou les catégories concernées.

FICHE FORMATION

CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER CACES® R482 et autorisations de conduite toutes catégories

Méthodologie pédagogique :

- Exposé et discussions étayées de textes illustrés par diapositives et films,
- Support de cours, sous forme de livrets ou de mémentos,
- Formation pratique avec mise en situation réelle de conduite du ou des engins de chantier concernés,
- Utilisation des équipements de protection individuels et collectifs nécessaires.

Evaluation de l'atteinte des objectifs :

- Contrôle continu en cours de formation sous forme de questions/réponses, d'analyses de situations, d'exercices,
- Contrôle des connaissances théoriques par questionnaire à choix multiples, suivant le référentiel **CACES®** ou la recommandation CNAMTS R 482 (pour les autorisations de conduite), réalisé par un testeur habilité : le stagiaire doit obtenir un minimum de 70% de bonnes réponses sur l'ensemble du test, et un minimum de 50% de bonnes réponses sur chacun des thèmes évalués.
- Contrôle des connaissances pratiques par mise en situations, suivant le référentiel **CACES®** ou la recommandation CNAMTS R 482 (pour les autorisations de conduite), réalisé par un testeur habilité : le stagiaire doit obtenir un minimum de 70% de bonnes réponses sur l'ensemble du test, et un minimum de 50% de bonnes réponses et aucune note égale à zéro sur chacun des thèmes évalués.
- Fiche d'évaluation remplie par chaque stagiaire en fin de formation.

Formalisation du résultat de la formation :

- Remise d'une attestation de formation à chacun des participants à l'issue de la formation,
- Envoi d'un titre **CACES®** et/ou d'une attestation de réussite à la formation pour chacun des stagiaires reçus aux épreuves.

Contenu pédagogique :

Connaissances de base du code de la route

- Signalisation, règles liées aux manœuvres, équipement des véhicules, ...

Devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins

Technologie et connaissance des engins

- Les différents organes,
- Préparation à la mise en route,
- Précaution lors de l'arrêt (arrêt normal ou pour intervention d'entretien).

Les risques

- Mécaniques, électriques, chimiques, physiques, incendie, explosion,
- Les risques spécifiques du levage,

Les règles de conduite

- Règles générales de sécurité (communes à toutes les catégories d'engins) :
 - Pour le conducteur lui-même et pour les tiers,
 - La gestuelle de commandement de manœuvre,
- Règles particulières de sécurité liées à chaque catégorie d'engin,
- Réalisation de la prise et de la fin de poste du ou des engins.

